Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025
ID : 049-214902462-20250701-25SE0107_03-DE

Délibération du Conseil municipal

Séance du 1er juillet 2025

Le premier juillet deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	LABORDERIE Philippe à CHOUTEAU Edith LIOTON Valérie à VIGNER Jean-Philippe PICARD Corinne à BOYER Emilie RAVELEAU René à GUIBERT Vincent
Absent(s) excusé(s)	
Absents	DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne
Secrétaires de séance	PENEAU Sylvie, SOUILHE Jérôme

Convocation adressée le 25 juin 2025, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 4 juillet 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0107-03 | Patrimoine communal – Cession – Angers Loire Habitat – Rue des Roncières

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au développement économique, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 25SE2503-03 constant la désaffectation de l'espace à céder en date du 25 mars 2025,

Vu la délibération n° 25SE2503-04 actant le déclassement de l'espace à céder en date du 25 mars 2025,

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20250701-25SE0107_03-DE

Vu l'avis des Domaines,

Considérant que la commune de Les Ponts-de-Cé est propriétaire d'un bien situé Rue des Roncière 49130 à Les Ponts-de-Cé, non cadastré, consistant en deux espaces verts d'une superficie totale de 458 m² ayant fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement préalable,

Considérant que la commune cèdera ces espaces d'une superficie totale de 458 m² moyennant un prix de cession de 50€/m²,

Considérant qu'en contrepartie la collectivité acquerra un espace supportant déjà pour partie des équipements publics (stationnement) d'une surface de 106 m² à un prix de cession de 50€/m²,

Considérant que la mutation foncière s'effectuera sous forme d'échange moyennant une soulte de 17 600 euros au profit de la collectivité,

Considérant l'avis de la commission Ressources du 24 juin 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'échanger les biens lui appartenant, rue des Roncières, d'une superficie totale de 458 m² en contrepartie d'un bien appartenant à l'E.P.I.C. Angers Loire Habitat ou toute société désignée par lui, d'une superficie de 106 m², conformément au plan de division ci-annexé, étant ici précisé que la collectivité bénéficiera d'une soulte d'un montant de 17 600 euros et que les frais d'acte seront à la charge d'Angers Loire Habitat,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	**32**	**POUR**	**27**
Présents	**23**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**4**	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	**27**	**TOTAL**	**27**

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON